

MAIRIE DE MARIGNIER
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à **la Salle Consulaire**, le

MERCREDI 08 AVRIL 2026 A 19 Heures

Affiché le 02 avril 2026

ORDRE DU JOUR
session ordinaire

- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2026
- Présentation des décisions municipales prises au titre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

I/INSTITUTIONS

- 1/ Formation des élus
- 2/ Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - désignation des représentants du conseil municipal
- 3/ Formation des commissions municipales
- 4/ Commission Communale pour l'accessibilité
- 5/CCFG – Commission locale d'Évaluation des charges transférées (CLECT)
- 6/ SYANE - désignation des représentants
- 7/ TERACTEM - désignation du représentant permanent
- 8/Association des Communes Forestières de Haute-Savoie - désignation des représentants
- 9/ CNAS - désignation d'un délégué
- 10/ Désignation d'un Correspondant Défense
- 11/ Collège CAMILLE CLAUDEL - désignation de représentants au sein du Conseil d'Administration
- 12/ Fixation des indemnités de fonction des élus
- 13/ Frais de représentation du Maire
- 14/Proposition d'une liste pour la nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

II/FINANCES

- 15/ Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)
- 16/Subventions allouées aux associations partenaires du dispositif « Pass Sport et culture » - Complément
- 17/Versement d'Un don à l'association « LES STOMISÉS des PAYS DE SAVOIE » dans le cadre de la manifestation « Mars Bleu »

III/AFFAIRES FONCIÈRES

- 18/Acquisition de la parcelle cadastrée section A n°2510 pour la régularisation de l'emprise de la rue de Bourbon
- 19/Constitution d'une servitude de passage en tréfond (passage pour canalisations et réseaux souterrains) grevant la parcelle section A n°2486 au profit des parcelles communales section A n°2708 et 2712

20/Convention de servitude ENEDIS/commune de MARIGNIER pour le passage d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle cadastrée section AO n° 297, rue du Coin

21/Convention de servitude ENEDIS/commune de MARIGNIER pour le passage d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle cadastrée section AX n° 30, angle avenue du Stade et rue Les Clus

IV/INTERCOMMUNALITÉ

22/Signature de la convention d'autorisation de voirie et d'entretien avec la commune, le Conseil Départemental et la Communauté de Communes Faucigny Glières- Aménagement d'un carrefour à feux sur la route du Giffre à l'intersection de la rue des Villas et le parking de l'école du Giffre

23/Avis sur le projet du SCOT Cœur de Faucigny

Informations diverses

Le Maire,
Christophe PERY

